



La Rousselle et la Mar : Les murailles médiévales en bord de Garonne, tradition et contradictions

*par Pierre Régaldo-Saint Blancard **

L'étude de la tradition historique est pleine d'intérêt et souvent de surprises. Assez fréquemment, on peut ainsi s'apercevoir que les certitudes qu'elle véhicule ne sont que des hypothèses dressées en axiomes, sans aucune démonstration. Il en est ainsi de la fermeture des défenses médiévales le long de la Garonne, et plus précisément dans le quartier de la Rousselle.

Le circuit de la deuxième enceinte se bouclerait sur le rempart antique. Mais on ne sait pas exactement selon quel parcours, qu'aucun indice matériel ne viendrait d'ailleurs signaler. Certains, et non des moindres, rassemblent même des témoignages précis qui vont à l'encontre de leurs conclusions. Et leurs successeurs de reprendre, sans nuance aucune, ces affirmations autoritaires.

La reconnaissance de la troisième enceinte obéit à la même absence de logique. Si on conteste parfois la chronologie de certains de ses segments, c'est plutôt pour la remonter que pour la rabaisser, alors que d'illustres observations ont démontré le contraire, même si ceux qui les avaient faites n'en ont eux-mêmes pas tenu compte.

Dans l'entrelacs contradictoire de cette tradition, il est difficile de démêler la réalité, à moins de détailler la filiation des idées, la véracité des éléments de démonstration et les raisons qui ont amené à les ignorer.

La première enceinte

L'enceinte antique est topographiquement hors de notre propos ; elle doit cependant être évoquée parce qu'elle a nécessairement marqué, orienté le développement de la ville, particulièrement en ceci que les autres enceintes s'appuient sur elle ou la longent ; parce que la structuration de l'espace urbain qu'elle implique, si l'on en juge par la récurrence de certaines caractéristiques, a servi de modèle plus ou moins conscient aux siècles suivants.

Le principal thème qui se trouve en récurrence de l'Antiquité au Moyen Âge est celui du port d'estey établi au sein de la ville, au contact direct des entrepôts et des marchés. Nécessités pragmatiques du terrain ou héritage, le Peugue prend le relais de la Devèze et se positionne de la même façon par rapport à la ville médiévale qu'elle par rapport à la ville antique. C'est un des points que soulignait Jacques Bernard et qu'il résume bien en cette expression percutante : « l'antique Devèze et le Peugue médiéval »¹.

* Service régional de l'archéologie, DRAC Aquitaine.

1. Bernard, 1968, p. 58.

L'ouverture sur la Garonne du port intérieur impliquait inévitablement une « assez large interruption du rempart »², ainsi que l'exprime le DAF. Cette caractéristique est remarquablement soulignée dans le plan irréal de dom Devienne³. Elle est de fait niée par Camille de Mensignac⁴ – et après lui, Jullian et autres –, mais le moins que l'on puisse dire est que l'entrée dans le port ainsi esquissée est impraticable.

On considère aujourd'hui, après Pierre Debord, que le port sur la Devèze doit se colmater au VIIe ou VIIIe siècle, voire un peu avant⁵. Dès lors, le champ est ouvert pour que le Peugue, qui bénéficie de ce fait d'un apport d'eau supplémentaire, développe une fonction portuaire, dès que la ville aura l'utilité d'un autre port en estey.

La seconde enceinte

On a beaucoup débattu de sa chronologie⁶ ou de sa structure, à travers les trois siècles d'historiographie bordelaise qui la concernent, et il y a sans aucun doute encore beaucoup à en dire, mais ce n'est pas ici notre propos. Le débat qui nous intéresse porte sur le circuit de l'enceinte. Le premier à évoquer ce sujet reste, à ma connaissance, dom Devienne ; Vinet en particulier, sauf dans la vue cavalière qu'il donne, ne s'intéresse qu'à l'enceinte antique.

Les différents circuits proposés

Trois propositions de circuit se sont succédé (fig. 1). Elles ont en commun, à quelques détails près, le tracé occidental et méridional où murailles et douves sont bien attestées et encore aujourd'hui partiellement visibles ; les divergences portent sur la façade orientale, fluviale.

La plus ancienne proposition est celle que dessine Léo Drouyn en 1865 dans la *Guyenne militaire* : depuis la porte de la Rousselle, il boucle la fortification sur l'angle nord-est de l'enceinte romaine. Dans la compréhension que nous avons aujourd'hui des défenses médiévales, pour l'essentiel due au même historien, mûri d'une dizaine d'années de recherches et de réflexions, on reconnaît que toute la façade fluviale est empruntée à la troisième enceinte. En 1865, Drouyn est encore très dépendant, sur les sujets bordelais, de dom Devienne et il lui reste ici fidèle : c'est lui l'inventeur de cette première hypothèse⁷. L'abbé Baurein en dépendait manifestement aussi, même s'il ne s'exprime pas précisément sur ce sujet : c'est bien le cas quand on voit l'abbé contester à Vinet une prétendue confusion entre les deux premières enceintes et argumenter sur la traversée de la place du Palais par la deuxième enceinte dont il croit reconnaître des vestiges⁸.

Le second circuit est inventé par le même Léo Drouyn, dans son *Bordeaux vers 1450*, et repris systématiquement après lui ; je reviendrai plus tard sur sa démonstration qui vaut qu'on s'y arrête. La fortification du premier accroissement se raccorderait à l'angle sud-est (et non plus nord-est) de l'enceinte romaine, dans ce secteur très mal connu de l'Ombrière. On retrouve les mêmes options chez Jullian⁹ ou Trabut-Cussac¹⁰.

La troisième opinion nie l'existence de fortifications liées à la deuxième enceinte le long de la Garonne. Elle est prêtée par Léo Drouyn à Pierre Bernadau. A tort, puisqu'en fait Bernadau se rattache à l'hypothèse de Devienne, ainsi que le montre un vilain plan annexé à l'*Histoire de Bordeaux*¹¹. L'expression du *Viographe bordelais*¹², pour lapidaire qu'elle est, n'est cependant pas si ambiguë, si l'on y comprend non un circuit mais une surface enclose. L'*Histoire de Bordeaux* n'est guère plus claire, mais la dernière phrase qui indique une ligne de fortification allant de la Rousselle à la rue Douet¹³ ne peut correspondre à

2. Barraud et al., 1996, p. 55.

3. Régaldo, 2002 ; Barraud et Régaldo, 2003.

4. Debord et Doreau, 1975.

5. Debord et Gauthier (dir.), 1982, p. 5 : à Saint-Christoly, effondrement de la berge estimée du VIIe ou VIIIe siècle.

6. Voir dans le même volume les arguments de Frédéric Boutouille, qui semblent définitifs.

7. Devienne, 1771 (1862), p. xxxi : « On construisit un mur qui prenait depuis la Porte-Basse jusqu'aux fossés des tanneurs, d'où il continuait jusqu'à l'entrée de la Rousselle. Il bordait ensuite les maisons de cette rue du côté du levant, et allait aboutir aux deux tours bâties à l'embouchure du ruisseau du Peugue, qu'on voit dans la nouvelle rue qui conduit du pont Saint-Jean à la place du palais : de là il allait gagner la porte de Saint-Pierre et ensuite celle du Chapeau-Rouge. »

8. Baurein, IV, 1876, p. 320.

9. Jullian, 1895, p. 230 : le nouveau rempart « allait se souder aux murs romains près de la Porte-Basse et du pont Saint-Jean ».

10. J.-P. Trabut-Cussac, dans Renouard (dir.), 1965, p. 37 : après le circuit bien connu des fossés, « les défenses allaient rejoindre le Peugue au voisinage de l'Ombrière et de l'angle sud-est du *castrum*, de façon à protéger la rue de la Rousselle ».

11. Bernadau, 1837.

12. Bernadau, 1845, p. 14 : « on construisit un mur de clôture qui prenait depuis la Porte-Basse et suivait jusque sur le port. »

13. Bernadau, 1837, p. 14-15 : « On place à l'année 1189 le premier accroissement que reçut Bordeaux, dont l'enceinte est augmentée au delà du Peugue depuis la Porte-Basse, jusqu'au bout méridional des fossés des Tanneurs, d'où elle se prolongeait le long des fossés de Ville et de Bourgogne jusqu'à la porte de la Rousselle. Cette ligne fut entourée d'un mur de clôture bordé d'un large et profond fossé, qui a retenu ce nom depuis qu'il a été comblé. Les murs de la primitive enceinte de cette ville, telle que l'avait tracée les Romains, étaient bordés par les fossés du Chapeau-Rouge et de l'Intendance au nord, et au sud par le ruisseau du Peugue qui était alors totalement découvert jusqu'à son embouchure sur la Garonne. Ces murs s'étendaient du côté du couchant depuis les cloîtres de l'église de Saint-André jusqu'à la rue du Canon, où ils se terminaient à une vieille tour qu'on y voit encore, et du côté du levant depuis le coin des rues Renière et de la Rousselle jusqu'au fond de l'impasse Douhet. »

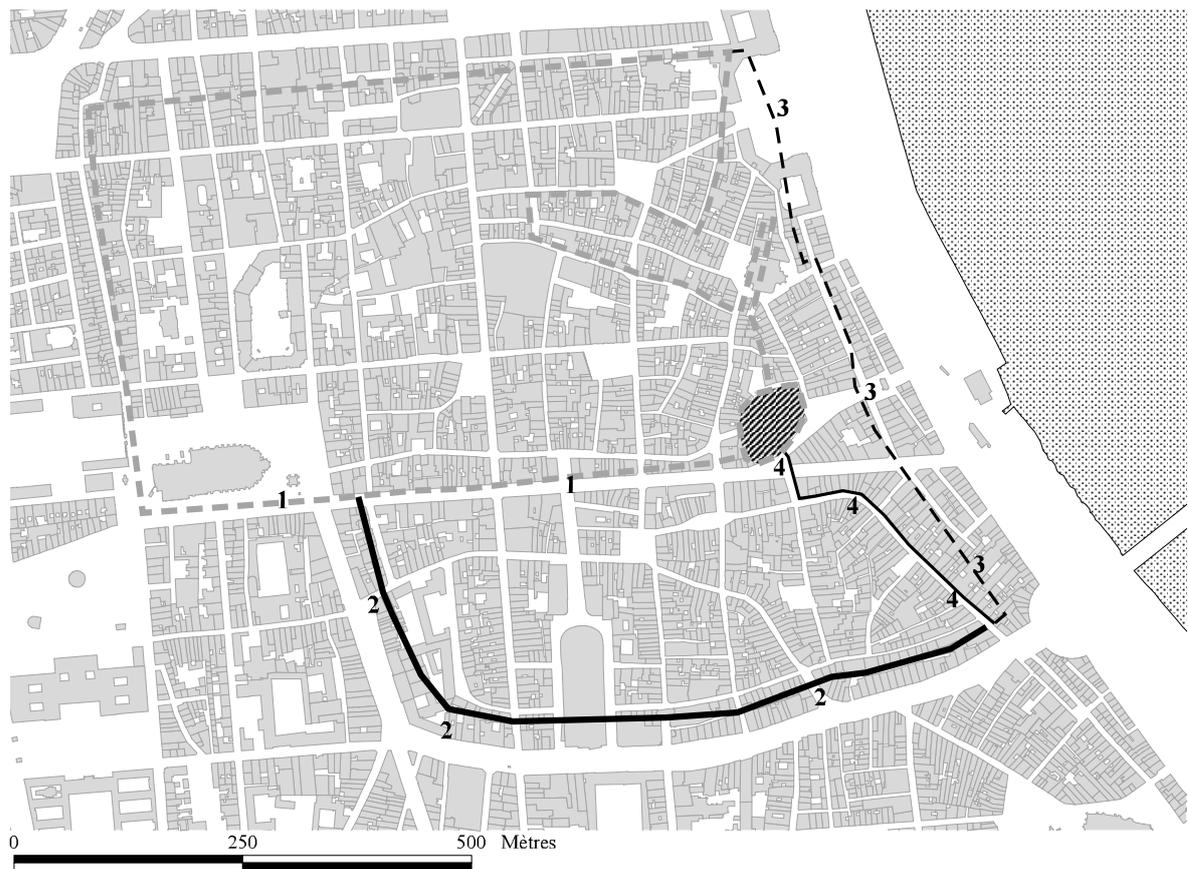


Fig. 1 – Plan schématique de la deuxième enceinte de Bordeaux.

- 1 : enceinte antique ;
- 2 : partie attestée de la deuxième enceinte ;
partie orientale de la deuxième enceinte, non attestée ;
- 3 : premier circuit ;
- 4 : deuxième circuit.

l'enceinte romaine, mais seulement à un état de la ville close, correspondant à notre deuxième enceinte : il y a certes là une expression confuse et fautive, à laquelle on ne peut guère se laisser prendre et qui présente peu d'intérêt argumentaire.

En fait ce circuit est bien indiqué dans un texte, dont Drouyn avait une excellente connaissance mais qu'il ne cite pas à ce propos, pas plus que ce soit après lui, texte qui a été publié après les écrits de Bernadau. C'est l'enquête de 1262 sur les padouens. La seconde enceinte y est par deux fois nettement définie comme allant de la porte de la Rousselle à la Porte-Basse¹⁴. Avec des mots différents, mais chaque fois dans ce sens là, qui ne laisse guère d'ambiguïté sur une absence de prolongement le long de la berge.

On ne saurait penser qu'il y a là une mauvaise foi délibérée, toutefois en prêtant à un Bernadau, maladroit mais innocent, ce qui est dit dans un texte presque contemporain de la construction de l'enceinte, Drouyn a beau jeu de rejeter l'idée de ce troisième circuit, quasiment sans justification.

14. *Livre des Bouillons*, p. 365-373, n° CXVII = *ibid.*, p. 487-494, n° CXLI = *Livre des Coutumes*, p. 186-196, n° V = *ibid.* p. 331-342, n° XXIV : témoignage (malheureusement sans doute incomplet, mais cependant clair en ce qui nous intéresse ici) de Pey Moneder, *et disso que n'y a costa los murs de la mayson Pey Andron entro a la mayson Arnaud Toscanan* [...] ; Arnaud Toscanan doit habiter non loin de la porte du même nom qui jouxte celle de Sous-le-mur et Pey Andron avait sa maison contre la porte de La Rousselle (Baurein, 1785 (1876), II, p. 304-308). Et plus loin dans le règlement, *Item, dicimus quod, a porta de Rocella usque ad portam de Subtus-Muros, debet esse via communis inter domos et murum portarum*, soit en gascon *Item, didem que, de la porta de La Rossela entro a la porta de Sotz-lo-Mur, deu estre via comunau entre las maysons et mur.*

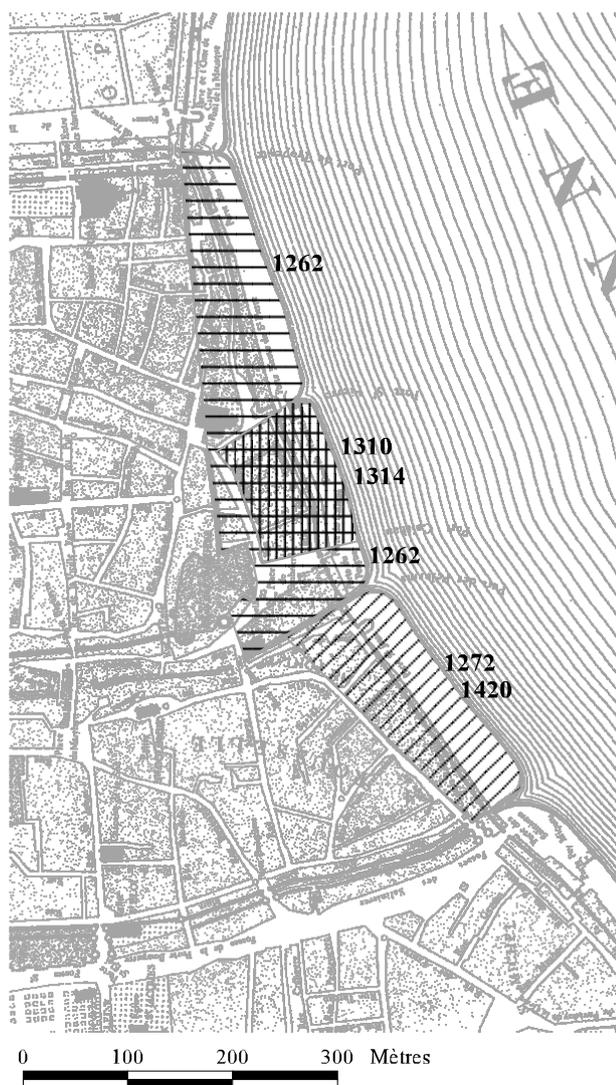


Fig. 2 – L'absence de défenses médiévales sur le côté oriental de Bordeaux selon Léo Drouyn.

Dates des textes utilisés montrant l'absence de mur :

1262 : entre la muraille antique et la *Mar* (enquête sur les padouens) ;

1310, 1314 : entre la rue des Argentiers et la *Mar* ;

1272, 1420 : entre la rue de la Rousselle et la *Mar*.

La démonstration de Drouyn

Dans l'introduction de *Bordeaux vers 1450*, après avoir démontré que le rempart est double, il annonce ainsi son propos : « Presque tous les auteurs » – le presque ne peut renvoyer qu'à Bernadau, dont il sera question plus loin – « qui ont décrit les murs de cette seconde enceinte les rattachent, du côté de la rivière, à l'angle nord-est de l'enceinte romaine » – c'est

le circuit de Devienne. « Nos recherches, nos observations topographiques et les textes manuscrits que nous avons consultés, nous autorisent à avancer, d'abord, que les murs de la deuxième enceinte ne passaient pas, le long de la Garonne, dans les localités où ces auteurs les placent ; et, en second lieu, qu'ils ne rejoignaient pas l'angle nord-est des remparts romains. »

On ne peut que saluer la rigueur toute scientifique de cet énoncé. Et d'ailleurs de la majeure partie de la démonstration qui suit. Elle s'organise en deux parties, la première s'ouvrant par une citation de Baurein démontre que le circuit de Devienne n'est pas fondé ; la seconde s'ouvrant par une citation de Bernadau affirme que l'enceinte était continue et se bouclait sur l'Ombrière. Rejets successifs des premier et troisième circuits, toujours avec le même processus rhétorique : citation et démonstration du contraire.

Réfutation du premier circuit

Pour la première partie de la démonstration, le principe est toujours le même : les terrains décrits sont continus depuis le mur romain¹⁵ ou depuis la rue de la Rousselle¹⁶, ou encore depuis la rue des Argentiers¹⁷ jusqu'à la berge, et donc ne peuvent contenir de rempart médiéval (fig. 2). Jusque là, la démonstration est absolument parfaite.

Au paragraphe suivant, Drouyn cite un acte de 1305-1306 reproduit dans le *Livre des Bouillons*. Il s'agit d'une maison construite sur le padouens de la place de l'Ombrière qui joint les murs qui furent construits vers la mer après la dernière guerre de Gascogne, *se jungerit ad muros, qui propter guerram ultimam Vasconie fuerunt constructi versus mare*¹⁸. « Ce dernier texte tranche, croyons-nous [Drouyn], la question ; si, en effet, les murs, existant en 1306, venaient d'être construits, à cause de la dernière guerre de Gascogne, nous devons penser que ce sont ceux bâtis en 1302, et non ceux élevés au XIIe siècle. »

La conclusion est en elle-même manifeste : pas de seconde enceinte.

15. Après citation de l'enquête de 1262 sur les padouens : « Ces padouens étaient donc situés entre le château de l'Ombrière, le ruisseau du Peugue et la rivière. Il n'y avait donc pas de murs entre ces maisons, la place de l'Ombrière et la Garonne. Il n'y avait d'autres murs que les remparts romains au bas de la rue Saint-Rémi et entre l'église Saint-Pierre et le château de l'Ombrière. » Et d'appuyer l'affirmation sur d'autres passages du même texte.

16. Même raisonnement que pour les padouens, appliqué à deux textes de 1272 et de 1420.

17. Titres de 1310 et 1314.

18. Drouyn ne donne pas d'autre précision ; en fait il s'agit de la maison de la monnaie. Ce même texte sera repris plus loin par Wandel Migeon et moi-même dans une interprétation nettement différente.

Mais on a du mal à concevoir la construction de la troisième enceinte en un laps de temps aussi bref¹⁹. En dehors même de ce point délicat, apparaît un autre problème. En effet, au nord, le long de la rue des Argentiers, il n'y avait pas encore de mur en 1314 ; au sud, la rue de la Rousselle n'en avait pas non plus en 1420. Il n'y a donc que deux hypothèses : soit ce mur est d'une envergure très limitée et n'est donc pas l'enceinte du XIVe siècle ; soit le texte de 1306 est fautif, ce qui est bien peu probable, même en prenant en compte que l'acte de 1306 est seulement cité dans une reconnaissance de 1329.

Réfutation du troisième circuit

Drouyn a ainsi éliminé le premier circuit, il passe au troisième, qu'il prête donc à Bernadau dont il cite le passage du *Viographe*²⁰. Les expressions, aussi bien en commentaire de Bernadau qu'en conclusion du paragraphe, sont très fortes²¹ : il est manifestement impensable, inimaginable que le mur ne boucle pas son circuit. Aucune preuve n'en est donnée.

Drouyn continue : « seulement s'il n'énumère pas, comme faisant partie de l'enceinte du XIIIe siècle, les portes des Portanets, Saint-Jean, du Calhau, Saint-Pierre et des Paus, c'est que les murs de cette enceinte n'existaient pas. » Il faut bien comprendre ici, malgré une certaine maladresse d'expression, que ce n'est pas une idée que Drouyn prête à Bernadau, c'est, en rebondissant sur les propos du viographe, la reprise de celle qu'il démontrait imparablement auparavant, à savoir que le circuit proposé par Devienne, qui correspond à cette série de portes, est impossible.

En fait, n'est opposée à la supposée idée de Bernadau que l'affirmation d'une impossibilité théorique.

Proposition du deuxième circuit

« Nous croyons donc pouvoir avancer que le mur passait dans les maisons qui bordent le côté oriental de la rue de la Rousselle ; qu'il rejoignait le rempart romain vers son angle sud-ouest ; que le Peugue lui servait de fossé, et que le château de l'Ombrière avait une sortie entièrement libre du côté de la rivière. » (Ce dernier point est une petite pique contre Baurein.) « Nous pouvons dire en outre avec certitude que les murs tracés dans le plan de Lattré ou dans toutes les vues cavalières, et qui, à partir de la porte Bourgogne, prennent d'abord la direction de l'est, puis celle du nord, jusqu'à la Devisse, et dans lesquelles sont ouvertes les portes des Portanets et du Calhau, ne sont pas du commencement du XVe siècle, peut-être même pas de la fin. »

Il faut absolument remarquer la nuance dans l'affirmation entre « Nous croyons pouvoir avancer » et « Nous pouvons dire avec certitude ». C'est l'archéologue qui parle ici, conformément à son énoncé liminaire. Dans le second cas, il a observé

les murs et il est parfaitement certain qu'ils ne sont pas anciens. Dans le premier, il fait une simple déduction de deux faits qui lui semblent manifestes : premièrement, il y a nécessairement un mur ; deuxièmement, cet ensemble continu de maisons qui borde la rue de la Rousselle est le seul espace où il ne peut rien observer ; comme il ne décèle pas le rempart ailleurs, il ne peut être que là. Dès lors que l'on admet la prémisse, c'est à peu près imparable.

Drouyn n'a pas oublié ce qu'il disait une page avant quand il déduisait du texte de 1420 qu'il n'y avait alors pas de mur : c'est bien pour cela qu'il souligne que le mur des Portanets et du Calhau sont plus tardifs, « ne sont pas du commencement du XVe siècle, peut-être même pas de la fin ». Mais il ne résout cependant aucunement le problème qu'il pose lui-même avec les textes de 1272 et 1420 : il n'y a pas de mur entre la rue et la berge, or il conclut à l'inverse.

« En conséquence, le rempart de la seconde enceinte, du côté de la rivière, partait du bout méridional de la rue de la Rousselle, traversait les maisons qui sont entre cette rue et celle de l'extrémité méridionale de la rue Ausone, qu'il rejoignait près du bout oriental du cours d'Alsace-et-Lorraine, remontait très probablement, la rive droite du Peugue jusqu'aux environs de la chapelle du Pont-Saint-Jean, près de laquelle il s'attachait au château de l'Ombrière. » Répétition n'est pas raison ; non plus que l'est une affirmation péremptoire.

C'est ce circuit que retiendront sans aucune contradiction tous ses successeurs.

La troisième enceinte

Le problème est ici beaucoup plus simple. Il n'y a jamais qu'un seul circuit de proposé, en particulier une fortification complète sur la berge : « La muraille courait ensuite le long du fleuve, en arrière de ses grèves d'échouage, en avant des enceintes plus anciennes. »²². Et, si le plan qui suit²³ montre des tiretés devant la Rousselle, comme du côté du fort Louis,

19. J.-P. Trabut-Cussac (Renouard (dir.), 1965, p. 227-228), s'appuyant entre autres sur ce même texte de 1306, contourne le problème en faisant commencer la construction de la deuxième enceinte avant 1302.

20. « On construisit un mur de clôture qui prenait depuis la Porte-Basse et suivait jusque sur le port. » Bernadau, 1845, p. 14

21. « Le mur qui devait clore ce premier accroissement du côté de la rivière » ; « un rempart devait s'élever alors entre la porte de La Rousselle et le château de l'Ombrière ; on ne peut penser en effet que la ville eût été laissée ouverte du côté de la Garonne. »

22. Renouard (dir.), 1965, p. 226.

23. P. 227.

ce n'est pas pour signaler une interruption de la muraille, mais seulement pour prendre en compte les doutes de Drouyn qui ne reconnaît que des structures tardives. Pourtant, au moins un des textes repris plus haut est tout autant manifeste pour la troisième enceinte que pour la seconde : il n'y a pas de muraille entre la rue de la Rousselle et la berge en 1420 (fig. 2).

Pour ce qui est absolument manifeste dans ce secteur de la troisième enceinte, il y a les tours du Brisson de part et d'autre du Peugue, attestées depuis au moins 1407 selon Drouyn, à l'extrémité nord du secteur qui nous intéresse. Et à l'extrémité sud, la porte des Salinières et le raccordement avec la seconde enceinte.

Reste le problème des reprises tardives de la troisième enceinte. Pour Jullian, vers 1600 : « Le long de la rivière, le rempart existe comme autrefois, à peine interrompu par de trop rares ouvertures. »²⁴. On possède plusieurs vues cavalières du XVIe et du XVIIe qui montrent toutes une fortification du côté de la Rousselle, mais toujours avec des caractères évidemment différents des structures médiévales. La muraille des Portanets est bien d'époque moderne ; c'est d'ailleurs comme cela que l'analysait Drouyn.

Une discontinuité de la défense

Léo Drouyn l'a perçu, mais n'y a pas cru. Personne avant lui et après lui ne l'avait imaginé. Il n'y a pas sur la berge garonnaise du quartier de la Rousselle, entre Peugue et font Bouqueyre, de fortification avant le XVIe siècle. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de limite urbaine : elle est formée par la ligne des chais. Et cela même à un sens défensif, même s'il est assez peu efficace, encore que, à ces époques, le meilleur défenseur de ce secteur de la ville reste le fleuve.

La ligne de défense constituée par les chais est bien indiquée dans l'enquête de 1262 sur les padouens. En effet, l'article du règlement affirmant que toutes les portes des murailles de la ville doivent être publiques et communes est nuancé pour les chais situés entre la maison de Ruffat Beguer – voisine du Peugue – et celle de Pey Andron – à la porte de la Rousselle – lesquels chais « doivent avoir des portes comme en leurs propres murs »²⁵. Au premier abord, on comprend mal le rapport entre les deux idées, et guère mieux que les portes de ces chais aient un statut bizarre et différent de celles des autres chais situés en amont et en aval. Sauf à concevoir que ces ouvertures, privées et non publiques, sont pratiquées dans une muraille, continue mais constituée d'unités indépendantes, qui est aussi bien la façade des différentes constructions que l'enceinte de la ville. Le public et le privé entremêlent ici leurs intérêts comme leurs apparences.

Dès lors quand on lit, par exemple, dans la *Chronique* de Jean de Gauffreteau qu'en 1451, les bordelais ayant été repoussés jusqu'à Talence, à une lieue de Bordeaux, par l'armée de Charles VII, *il fut ordonné que les endroits de ladite ville, du côté de la rivière, qui se trouvoient ouverts, seroyent soudain fermés de palissade*, cela prend un autre sens que purement anecdotique.

La discontinuité des enceintes médiévales de Bordeaux n'est pas un fait unique. On la remarque dans bien d'autres villes. A commencer par Paris, qui, dans un cas de figure assez différent, il est vrai, restait ouvert sur la Seine. De nombreux exemples existent en Angleterre, et l'on pourrait en particulier évoquer Bristol qui n'est pas sans ressemblance apparente avec Bordeaux²⁶. De même, l'utilisation de façades privées alignées en une même défense est bien connue²⁷.

Entre l'ouverture nécessaire de la muraille antique autour de la Devèze, devenue chenal d'accès au port intérieur, et la discontinuité des défenses médiévales à côté du Peugue, accueillant les bateaux qui remontent jusqu'au marché, la comparaison est peut-être forcée mais ne manque pas d'intérêt. Dans chaque cas, c'est une forme d'ouverture de la ville, de perméabilité de ses défenses aux marchandises. Certes le passage était contrôlé par l'Ombrière, surveillé par les tours du Brisson ; mais, d'une certaine façon, il était libre. Il faut attendre l'époque moderne, l'abandon des ports en estey et le développement de moyens d'attaque fluviale, pour que la ville s'enferme complètement.

24. Jullian, 1895, p. 388.

25. Bouillons, p. 365-373, n° CXVII = *ibid.*, p. 487-494, n° CXXI = *Coutumes*, p. 186-196, n° V = *ibid.* p. 331-342, n° XXIV. En latin : *Item, dicimus quod in muris ville non debent esse porte, nisi sint publice et communes, et que habeant vias publicas ad intrandum et extendum ; tamen caya que sunt a domo Ruffati Vigerii usque ad domum Petri Andron debent habere portas, ut in eorum propriis muris, et vase sunt proprie illorum quorum sunt domus usque ad imum maris*. Et en gascon : *Item, didem qu'ens murs de la Vila no deven estre portas, si no son publicas et comunaus, et que ayen vias publicas a intrar et yssir ; empero ly chay qui son de la mayson n'Arufat Beguer entro a la mayson en Pey Andron deven aver portas ayssi cum en lurs propriis murs ; et las vasas son propriis d'aquez deuscans son las maysons entro a la yma de la mar*.

26. Schofield et Vince, 1994, p. 38, fig. 2.9. Mais aussi : Edingurgh, p. 26, fig. 2.1, n° 143 ; Arundel, p. 31, fig. 2.3, n° 127 ; Perth, p. 37, fig. 2.8 ; York, p. 148, fig. 6.1.

27. *Ibid.* p. 38 : « Alternatively, city walls might be built, or lines of defence strengthened, by joining together existing lines of the walls of stone houses and blocking up openings such as doors and windows, as it is documented at Southampton in the fourteenth century, and in Edinburgh in both the fifteenth (the King's Wall, 1425-50) and the sixteenth centuries (Flodden Wall...) »